

## MES DOCUMENTS DE VOYAGE

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR IMPRIMER CES DOCUMENTS QUI VOUS SERONT DEMANDÉS À L'AÉROPORT ET SUR VOTRE LIEU DE VACANCES.  
ANNULE ET REMPLACE TOUT PRÉCÉDENT DOCUMENT DE VOYAGE.



### Heure de convocation aéroport : 2 heures avant l'heure de décollage

*Veillez respecter l'heure du rendez-vous afin de passer les contrôles de sécurité dans les délais. Toute présentation ultérieure à l'heure limite d'enregistrement entraînera l'application des frais de 100% prévus en brochure.*

1 Ma convocation aéroport

NUMÉRO DE DOSSIER : MG266066

### PARTICIPANTS

MR EGLOFF JULIEN  
MR DROUVIN ANTOINE  
MR AUGER FLAVIEN

### DÉPART

**Date :** 19/09/2016

**Lieu de rendez-vous :** ROISSY TERMINAL3 - comptoir d'enregistrement du vol à vérifier sur les écrans

**Heure de rendez-vous :** 03:00

**Aller :** 19/09/2016 ROISSY - TERMINAL 3 Charles de Gaulle 05:00 Vol TB1565 3 Adu (Cie : JETAIR FLY )

PUERTO DEL ROSARIO Airport 19/09/2016 08:05 () Info : \*\*\* RESTAURATION A BORD PAYANTE \*\*\*

**Retour :** 26/09/2016 PUERTO DEL ROSARIO Airport 09:00 Vol TB1566 3 Adu (Cie : JETAIR FLY )

ROISSY - TERMINAL 3 Charles de Gaulle 26/09/2016 13:55 () Info : \*\*\* RESTAURATION A BORD PAYANTE \*\*\*

**1 bagage de 5kg par adulte/enfant autorisé en cabine**

Vous pouvez désormais réserver vos sièges dans l'avion à partir de 14 jusqu'à 4 jours (inclus) avant le vol en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://secure.paxport.net/jetair/login>.

Pour vous connecter, vous devez simplement renseigner les zones suivantes

- Votre nom sans espace ni signe de ponctuation
- Votre numéro de dossier accessible sur vos documents de voyage
- Votre date de départ

**Notre correspondant :** HOTELBEDS  
CANARIE BETENJUY, 6 /URB. SOLANA  
MATORRAL JANDIA/FUERTEVENTURA  
35625 34928545089

**Votre agence de voyages :** LMnext FR 6 RUE  
CASTERES CLICHY 92110



# MES DOCUMENTS DE VOYAGE

Ceci est votre bon d'échange indiquant le programme de votre voyage ainsi que les coordonnées de notre correspondant.

2 Mon bon d'échange

**Prenez soin de conserver absolument ce document pendant votre voyage**

NUMÉRO DE DOSSIER : MG266066

## PARTICIPANTS

MR EGLOFF JULIEN  
08/08/1992  
MR DROUVIN ANTOINE  
13/12/1991  
MR AUGER FLAVIEN  
06/02/1992  
Adultes : 3  
Enfants : 0  
Bébés : 0

**A partir du :** 19/09/2016  
ESPFCMCMAR Hôtel Caleta Dorada 3\* - Promotion  
7 Nuit(s) - 1/BGW/A

## PRESTATION :

Hôtel Caleta Dorada 3\*  
1 BUNGALOW/  
**Formule :** TOUT COMPRIS  
TRANSFERT AEROPORT/HOTEL/AEROPORT INCLUS

**Votre agence de voyages :**  
LMnext FR  
6 RUE CASTERES  
CLICHY  
92110

**Notre correspondant :**  
TUI DS LANZAROTE-  
TENERIFE  
CALLE GARAJONAY 18  
PUERTO DEL CARMEN -  
LANZAROTE  
35510  
0034 928 596 135

**Notre prestataire :**  
CALETA DORADA  
APARTEMENTS  
C/ROQUE  
FUERTEVENTURA  
35610

Merci de votre confiance et Bonnes vacances !

13/09/16 15:17

## ESPAGNE Pratique

### FORMALITÉS

- Ressortissants français : passeport ou carte nationale d'identité tous deux en cours de validité. (Informations données à titre indicatif et susceptibles de modification sans préavis).
- Ressortissants d'autres nationalités : se renseigner auprès des autorités consulaires. Les démarches d'obtention de visa sont à effectuer par les intéressés eux-mêmes.

### CLIMAT

L'Espagne offre à ses visiteurs un climat méditerranéen agréable. Les étés sont chauds et secs et les hivers plutôt doux et cléments. L'automne est cependant la saison la plus pluvieuse. Les Baléares quant à elles sont protégées des vents par sa sierra du nord et les pluies y sont moins abondantes. Les Canaries jouissent d'un climat doux et printanier toute l'année, un climat ensoleillé tempéré par les alizés mais rarement par la pluie.

### TEMPS DE VOL

- Ibiza & Majorque : env. 2h00
- Minorque : env. 2h20
- Malaga : env. 2h30
- Lanzarote, Fuerteventura, Grande Canarie et Tenerife : env. 4h00 (durées moyennes depuis Paris).

### DÉCALAGE HORAIRE

- Andalousie et Baléares : pas de décalage avec la France.
  - Canaries : 1 heure de moins qu'en France.
- Le changement d'horaire d'été et d'hiver a lieu le même jour que pour la France.

### LANGUE

La langue officielle est l'espagnol. Mais le français et l'anglais sont compris dans les principaux lieux touristiques.

### MONNAIE

L'euro (€).  
Cartes de crédit internationales acceptées.

### SANTÉ

Aucun vaccin n'est exigé à ce jour. Prévoir un antiseptique, un anti-diarrhéique, une crème de protection solaire. Il est recommandé de boire exclusivement de l'eau en bouteille.

### VOLTAGE

220 volts.

### ADRESSES UTILES

- Office Espagnol du Tourisme  
22, rue Saint-Augustin - 75002 Paris  
Tél. : 01 45 03 82 50 ou 00 800 10 10 50 50 (numéro gratuit)
- Consulat d'Espagne  
165, boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
Tél. : 01 44 29 40 00
- Ambassade d'Espagne  
22, avenue Marceau - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 43 18 00

### REPRÉSENTANT LOCAL

- TUI Service Mallorca - MAJORQUE  
Calle 16 de Julio, n°73 - Palma de Mallorca
- TUI Service Menorca - MINORQUE  
c/o TUI España, C/Artrutx, 10-E 1° 1ª E - 07714 Mahon
- TUI Destination Services - IBIZA  
C/ Andalucía 6-8 Bajos - 07800 Ibiza
- TUI España - LANZAROTE & TENERIFE  
Calle Garajonay, 18 - 35510 Puerto del Carmen - Lanzarote
- TUI España - FUERTEVENTURA & GRANDE CANARIE  
C/Bentejuy, 6 - Urb. Solana-Matorral - 35625 Jandia - Fuerteventura
- TUI España - ANDALOUSIE  
Avenida Manuel Fraga Iribarne Edificio Fuente Lucena 15 - Torremolinos - Malaga

### Températures moyennes en journée

|               | JANV. | FÉV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILL. | AOÛT | SEPT. | OCT. | NOV. | DÉC. |
|---------------|-------|------|------|-------|-----|------|--------|------|-------|------|------|------|
| Iles Baléares | 17    | 17   | 18   | 20    | 22  | 26   | 29     | 29   | 27    | 23   | 20   | 18   |
| Iles Canaries | 22    | 23   | 23   | 23    | 24  | 25   | 26     | 27   | 27    | 27   | 25   | 23   |
| Andalousie    | 16    | 17   | 20   | 23    | 26  | 32   | 34     | 34   | 32    | 24   | 20   | 17   |

AVRIL À OCTOBRE 2016 MISE À JOUR : MAI 16

## Fuerteventura Hôtel Caleta Dorada ★★★

### SITUATION

Sur la côte est de l'île de Fuerteventura, dans un environnement calme, ce club se trouve à Caleta de Fuste, une jolie station balnéaire avec sa plage au sable doré et son port de plaisance. Les commerces, bars et restaurants se trouvent à 500 m. À seulement 12 km de la capitale Puerto del Rosario et de son centre-ville animé. L'aéroport se trouve à env. 6 km.

### VOTRE HÔTEL

Partiellement rénové, ce club se compose de 290 chambres réparties dans des bungalows de plain-pied aux tons blancs et ocre, dans une ambiance village. L'ensemble est implanté au cœur d'un agréable petit jardin offrant un joli panorama sur la mer.

- Pour votre confort : restaurant principal intérieur (cuisine internationale et locale présentée sous forme de buffet), snack au bord de la piscine, bar, salon TV, scène intérieure.
- Internet : accès wifi gratuit dans les parties communes.

### VOTRE CHAMBRE

Agréable et spacieuse, aménagée avec téléphone, mini-réfrigérateur, carrelage, salle de douche avec sèche-cheveux, terrasse.

Toutes les chambres avec petit coin salon.

Télévision et coffre-fort payants.

Possibilité de lit suppl. (jusqu'à 2 adultes et 2 enfants).

Avec suppl. : chambres familiales (2 chambres - jusqu'à 5 adultes).

### VOTRE FORMULE TOUT COMPRIS

#### LA TABLE

Petit déjeuner de 8h00 à 10h00 > buffet

Déjeuner de 13h00 à 15h00 > buffet

Snack de 10h30 à 18h00

Dîner de 18h00 à 21h00 > buffet

#### LE BAR

Boissons locales soft drinks et alcools locaux

Au bar principal de 10h30 à 23h00

Au bar de la piscine de 11h00 à 18h00

Au restaurant aux heures des repas

### ANIMATION

Une animation douce et internationale vous sera proposée : activités sportives en journée, animations et spectacles certains soirs après le dîner.

### VOS LOISIRS

Longue et belle plage publique de sable fin à proximité (env. 850 m, route à traverser) aménagée avec parasols et transats (payants).

#### Gratuit

- 3 piscines extérieures (dont 1 avec 3 toboggans et 2 calmes), avec parasols et transats
- tennis de table, mini-football, tir à l'arc, fléchettes, pétanque
- gymnastique, stretching, aérobic, aquagym, water-polo

#### Payant

- billard
- location de bicyclettes
- sports nautiques sur la plage en fonction de la météo\* : planche à voile, voile, canoë, surf, kitesurf, plongée sous-marine
- à proximité\* : parcours de golf 18 trous (env. 2 km)

\*Indépendants du club et non garantis.

### POUR VOS ENFANTS

Piscines, aire et salle de jeux. Mini-club international pour les 4 à 12 ans.

#### À noter :

- Dans la plupart des hôtels internationaux, l'enregistrement à l'arrivée se fait à 15h et au départ à 12h.

CALLE BARRILLA - CALETA DE FUSTE - FUERTEVENTURA - CANARIES

## FUERTEVENTURA Les Excursions

### TOUR DE L'ÎLE

Découverte du petit village de Pájara et de son église d'inspiration aztèque avec sa vierge du Mexique, des grottes sous-marines et du petit village d'Ajuy. Continuation vers l'ancienne capitale de l'île fondée par Jean de Béthencourt : Betancuria se trouve au milieu des montagnes dans une vallée regorgeant de plantes grasses et de palmiers. Déjeuner de spécialités canariennes et dégustation du fromage de chèvre "Majorero". Sur la route retour, visite d'une usine d'Aloe Vera, une plante grasse endémique de l'île utilisée dans la confection de produits de beauté et médicinaux.  
**> 1 journée : 51 €** (Club Marmara, Club Magic Life, Sensimar Royal Palm, Robinson Jandia et Esquinzo)

### CROISIÈRE 3 ÎLES

Embarquement au port de Corralejo au nord de l'île de Fuerteventura, puis navigation vers Lanzarote et la baie de Papagayo. Temps libre pour la baignade et le snorkeling (maques et tubas à disposition). Déjeuner à bord puis continuation vers l'île de Lobos. Navigation le long de la côte et découverte des fonds marins grâce aux fenêtres panoramiques du bateau. Temps libre pour la découverte à pied de l'île de Lobos. Navigation retour en fin d'après-midi.  
 En hiver, la baignade dans la baie de Papagayo est remplacée par un arrêt à Playa Blanca avec temps libre pour le shopping.  
**> 1 journée : 50 €** (tous les hôtels excepté Village Origo mare)

### MAGIC CATAMARAN

Soleil, mer et farniente sont les maîtres mots de cette journée en catamaran. Départ pour la navigation et arrêt dans une baie tranquille pour la baignade. Déjeuner servi à bord. L'équipe sympathique se charge également de l'animation. Une agréable journée de détente vous attend à bord du "Magic". Avec un peu de chance, le bateau croisera peut-être la route des dauphins...  
**> 1 journée : 59 €** (Club Marmara, Club Magic Life, Sensimar Royal Palm, Robinson Jandia et Esquinzo)

### SAFARI COFETE

Départ en 4x4 vers le point le plus méridional de l'île. Dans cette région rugueuse, visite de Cofete et de la mystérieuse villa Winter. Continuation vers le phare le plus petit de l'île, où l'océan Atlantique déferle contre la côte rocheuse. Après un déjeuner typique, dernier arrêt pour une pause farniente et baignade au cœur d'une petite baie.  
**> 1 journée : 59 €** (Club Marmara, Club Magic Life, Sensimar Royal Palm, Robinson Jandia et Esquinzo);  
**68 €** (autres hôtels)

### LANZAROTE

L'île doit son nom à l'explorateur génois Lanzeloto Marocelo qui la découvrit en 1312. Départ en bateau pour Playa Blanca et visite de Jameos del Agua, un tube volcanique aménagé par le célèbre peintre-sculpteur César Manrique. Continuation vers la célèbre vallée viticole de la Géria. Poursuite vers le Parc National de Timanfaya, pour un tour en bus audio guidé qui vous fera découvrir un monde de plus de 300 volcans et cratères. Lanzarote est une île aux paysages lunaires que l'on n'oublie pas, peut-être l'île la plus fascinante des Canaries !  
**> 1 journée : 86 €** (tous les hôtels excepté Village Origo Mare)

Le prix comprend (sans boissons) :

- 1 journée : déjeuner inclus (sauf indiqué)

Programmes et prix par personne donnés à titre indicatif et susceptibles de modification. Sur place, d'autres excursions vous seront proposées par notre représentant.

Ces excursions facultatives comprennent l'accompagnement d'un guide francophone, les coûts de transport, les droits d'entrée, les assurances.

Nous vous rappelons que toute excursion, location de voiture ou activité sportive effectuée par un autre intermédiaire que notre représentant dégagera totalement la responsabilité de TUI. Réservation et paiement sur place. Cartes de crédit acceptées.



## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°1 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR AUGER FLAVIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   | Tél. :   |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°2 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR AUGER FLAVIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   | Tél. :   |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                    |         |  |
|--|--------|--------------|-------|--------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE CONTRÔLE |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR AUGER FLAVIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                    |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES            |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant : |
|  |        |              |       | Nombre             | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                  | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                  | 15 Kg   | Tél. :   |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                    |         |  |

BILLET DE PASSAGE ET REÇU BAGAGES - CONSERVEZ CE TALON.  
SA PRÉSENTATION EST NÉCESSAIRE POUR TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT LE VOYAGE.



## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°1 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR DROUVIN ANTOINE</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                      |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°2 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR DROUVIN ANTOINE</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                      |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                    |         |  |
|--|--------|--------------|-------|--------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE CONTRÔLE |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR DROUVIN ANTOINE</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                    |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES            |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre             | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                  | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                  | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                      |        |              |       |                    |         |  |

BILLET DE PASSAGE ET REÇU BAGAGES - CONSERVEZ CE TALON.  
SA PRÉSENTATION EST NÉCESSAIRE POUR TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT LE VOYAGE.





## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°1 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR EGLOFF JULIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                   |         |  |
|--|--------|--------------|-------|-------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE VOL N°2 |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR EGLOFF JULIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                   |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES           |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre            | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                 | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                   |         |  |

LES PASSAGERS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONTRAT STIPULÉES CI-APRÈS

## COUPONS DE VOL

Vol affrété - Non cessible

|  |        |              |       |                    |         |  |
|--|--------|--------------|-------|--------------------|---------|--|
| Compagnie aérienne <b>JETAIR FLY</b>   |        |              |       | COUPON DE CONTRÔLE |         | <b>MG266066</b>  |
| Nom du passager <b>MR EGLOFF JULIEN</b><br>VALABLE POUR LE TRANSPORT ENTRE LES ESCALES ENCADRÉES |        |              |       |                    |         |  |
| DE <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>  | VOL    | DATE         | HEURE | BAGAGES            |         | Prière de reconfirmer <b>impérativement</b> votre vol retour 48h à l'avance auprès de notre représentant :<br><br>Tél. : |
|  |        |              |       | Nombre             | Poids * |  |
| A <b>Fuerteventura (PUERTO DEL ROSARIO)</b>  | TB1565 | 19/09/2016 à | 05:00 | 1                  | 15 Kg   |  |
| A <b>PARIS (ROISSY - TERMINAL 3)</b>   | TB1566 | 26/09/2016 à | 09:00 | 1                  | 15 Kg   |  |
| * Poids maximum autorisé incluant l'achat de la franchise bagage si souscrite                    |        |              |       |                    |         |  |

BILLET DE PASSAGE ET REÇU BAGAGES - CONSERVEZ CE TALON.  
SA PRÉSENTATION EST NÉCESSAIRE POUR TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT LE VOYAGE.



**IMPORTANT : IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU PASSAGER DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE FORMALITÉS ET DOCUMENTATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES TERRITOIRES.**

**CONDITIONS DU CONTRAT DE TRANSPORT**

Le présent document n'est valable que s'il a été émis en application d'un contrat d'affrètement. Si les passagers entreprennent un voyage comportant une destination finale ou une escale dans un pays autre que le pays de départ, leur transport peut être régi par la Convention de Varsovie ou la Convention de Montréal qui, en général, limite la responsabilité du transporteur en cas de mort ou de lésions corporelles, ainsi qu'en cas de pertes ou d'avaries de bagages.

1. Au sens du présent contrat, le mot "billet" désigne le billet de passage et le bulletin de bagage, ou l'itinéraire reçu d'un billet électronique, selon le cas, dont les présentes conditions et les avis joints font partie intégrante ; le mot "transporteur" désigne toute compagnie aérienne qui transporte ou s'engage à transporter le passager et ses bagages en exécution du contrat de transport conclu avec le passager sous une des formes susvisées ; le mot "billet électronique" désigne l'itinéraire reçu émis par le transporteur ou pour son compte, tout document électronique s'y rapportant et, le cas échéant, un document d'embarquement ; "Convention de Varsovie" et "Convention de Montréal", désignent la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, la première signée à Varsovie le 12 octobre 1929, ou cette même Convention amendée à La Haye, le 29 septembre 1955, et la seconde signée à Montréal le 28 mai 1999, selon que l'une ou l'autre est applicable.
2. Le transport effectué en vertu de ce billet est soumis aux règles et limitations de responsabilité édictées par la Convention de Varsovie ou par la Convention de Montréal, sauf dans le cas où ce transport n'est pas un "transport international" au sens de ladite Convention.
3. Dans la mesure où leur contenu ne fait pas échec à ce qui précède, tout transport effectué et tous autres services rendus par le transporteur sont régis par les stipulations figurant sur le présent billet, les tarifs applicables, les conditions de transport du transporteur et la réglementation applicable, lesquelles sont réputées faire partie intégrante des présentes et peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du transporteur, à moins qu'il ne s'agisse de transports effectués entre un lieu sur le territoire des États-Unis ou du Canada et un autre lieu situé hors de ces territoires, auquel cas ce sont les tarifs en vigueur dans ces pays qui s'appliquent.
4. Le nom du transporteur peut être inscrit en abrégé sur le billet, le nom entier et son abréviation figurant dans les tarifs, les conditions de transport, la réglementation ou les horaires du transporteur ; l'adresse du transporteur est celle de l'aéroport de départ figurant sur le billet à côté de la première abréviation du nom du transporteur ; les arrêts prévus (susceptibles d'être modifiés par le transporteur en cas de nécessité) sont ceux qui sont indiqués sur ce billet ou qui figurent sur les horaires du transporteur comme des arrêts réguliers sur l'itinéraire du passager ; le transport à exécuter par plusieurs transporteurs successifs est censé constituer une opération unique.
5. Un transporteur aérien qui émet un billet en vue d'un transport à effectuer sur les lignes d'un autre transporteur aérien n'agit qu'à titre de représentant de ce dernier.
6. Les exclusions ou limitations de responsabilité du transporteur s'appliqueront et profiteront à ses agents, préposés ou représentants ainsi qu'à toute personne dont l'avion est utilisé par le transporteur pour effectuer le transport, de même qu'aux agents, préposés ou représentants de ladite personne.
7. Les bagages enregistrés seront remis au porteur du bulletin de bagages. En cas de dommage causé aux bagages au cours d'un transport international ou non international, votre réclamation doit être faite par écrit au transporteur immédiatement après la découverte du dommage ou, au plus tard, dans un délai de sept jours à dater de leur réception ; en cas de retard, la réclamation doit être faite dans un délai de vingt et un jours à dater de la livraison des bagages.
8. Sauf disposition contraire dudit billet ou des tarifs, conditions de transport et règlements applicables du transporteur, la validité de ce billet est strictement limitée au voyage prévu au contrat d'affrètement et ne peut en aucun cas excéder un an. Le tarif du transport, objet des présentes, est susceptible de modification avant le commencement du transport. Le transporteur est en droit de refuser le transport si le tarif applicable n'a pas été payé.
9. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour acheminer le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les horaires ne sont pas garantis et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances.
10. Le passager est tenu de se conformer aux prescriptions gouvernementales en matière de voyage, de présenter tous documents de sortie, d'entrée ou autres qui sont exigés et d'arriver à l'aéroport à l'heure fixée par le transporteur ou, si aucune heure n'a été fixée, assez tôt avant le départ pour permettre l'accomplissement des formalités de départ.
11. Aucun agent préposé ou représentant du transporteur n'est habilité à modifier ou supprimer une disposition quelconque du présent contrat.

**RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR AÉRIEN À L'ÉGARD DES PASSAGERS ET DE LEURS BAGAGES**

La présente note d'information résume les règles de responsabilité appliquées par les transporteurs aériens communautaires, comme l'exigent la législation communautaire et la Convention de Montréal.

- **Indemnisation en cas de décès ou de blessure**  
Aucune limite financière n'est fixée à la responsabilité, en cas de blessure ou de décès d'un passager. Dans ce cadre, la responsabilité du transporteur aérien de l'Union Européenne est engagée automatiquement à hauteur de 113 100 DTS (environ 130 000 €) pour toute mort ou lésion corporelle résultant d'un accident dans le transport aérien, à moins que le décès ou le dommage ne résulte de la négligence, de la faute ou omission préjudiciable de la victime.  
Au-delà de 113 100 DTS, le transporteur aérien peut écarter ou atténuer sa responsabilité en apportant la preuve qu'il n'a pas été négligent ou fautif d'une autre manière ou que ces dommages résultent uniquement du fait d'un tiers.
- **Versement d'avances**  
En cas de décès ou de blessure d'un passager, le transporteur aérien doit verser une avance pour couvrir les besoins économiques immédiats dans un délai de 15 jours à compter de l'identification de la personne ayant droit à indemnisation. En cas de décès, cette avance ne peut être inférieure à l'équivalent de 16 000 DTS (environ 20 000 €). Cette avance ne constitue cependant pas une reconnaissance de responsabilité et pourra être déduite de toute somme versée ultérieurement. Elle n'est remboursable qu'en cas de négligence, de faute ou omission préjudiciable de la victime ou s'il est prouvé que la personne à qui cette avance a été versée n'avait pas droit à indemnisation.
- **Retard des passagers**  
Le transporteur aérien est responsable des dommages résultant d'un retard dans le transport aérien des passagers, sauf s'il a pris toutes les mesures raisonnables pour les éviter ou s'il était impossible de prendre de telles mesures. La responsabilité est en ce cas limitée à 4 694 DTS (environ 5 116 €).
- **Retard de bagages**  
Le transporteur aérien est responsable des dommages résultant d'un retard dans le transport aérien de bagages, sauf s'il a pris toutes les mesures raisonnables pour les éviter ou s'il était impossible de prendre de telles mesures. La responsabilité est en ce cas limitée à 1 131 DTS (environ 1 300 €) par passager.
- **Destruction, perte ou détérioration des bagages**  
Le transporteur aérien est responsable en cas de destruction, de perte ou détérioration des bagages à concurrence de 1 131 DTS (environ 1 300 €) par passager.  
Dans le cas de bagages enregistrés, il est responsable même s'il n'y a pas faute de sa part, sauf si les bagages étaient défectueux. Dans le cas de bagages non enregistrés, le transporteur n'est responsable que s'il y a faute de sa part.
- **Limites de responsabilités plus élevées pour les bagages**  
Tout bagage dont la valeur est supérieure à 1 131 DTS, afin de bénéficier d'une limite de responsabilité plus élevée, devra être signalé par le passager, au transporteur aérien suffisamment tôt avant l'heure limite d'enregistrement (en faisant une déclaration spéciale au moment de l'enregistrement et en acquittant une redevance supplémentaire).
- **Plaintes concernant des bagages**  
En cas de détérioration, retard, perte ou destruction des bagages, le passager concerné doit se plaindre par écrit auprès du transporteur aérien dès que possible et au plus tard dans un délai respectivement de sept jours (en cas de dommage) et de vingt et un jours (en cas de retard) à compter de la date à laquelle les bagages ont été mis à sa disposition.
- **Responsabilité respective du transporteur avec lequel le contrat a été conclu et du transporteur effectif**  
Si le transporteur aérien effectuant le vol n'est pas celui avec lequel le contrat a été conclu, le passager a le droit d'adresser une plainte ou une réclamation à l'un ou l'autre. Si le nom ou le code d'un transporteur aérien figure sur le billet, ce transporteur est celui avec lequel le contrat a été conclu.
- **Délai de recours**  
Toute action en dommages et intérêts doit être intentée dans les deux ans suivant la date d'arrivée de l'avion, ou suivant la date à laquelle l'avion aurait dû atterrir.
- **Base des règles susmentionnées**  
Les règles décrites ci-dessus reposent sur la Convention de Montréal du 28 mai 1999, mise en œuvre dans la Communauté par le règlement (CE) n°2027/97 tel que modifié par le Règlement (CE) n°889/2002 et par la législation nationale des États Membres.

**AVERTISSEMENT** : La présente note d'information ne peut constituer une base de réclamations ni une interprétation des dispositions du Règlement Communautaire ou de la Convention de Montréal et n'a pas de valeur contractuelle entre le passager et le transporteur. Le contenu de la présente note ne peut être considéré comme un engagement du transporteur.

**AVIS RELATIFS AUX BAGAGES ENREGISTRÉS**

- Le transporteur n'est pas responsable des articles suivants transportés dans vos bagages enregistrés à la connaissance ou non du transporteur et qui doivent être placés dans un bagage à main de dimension réglementaire : les médicaments, matières périssables, les fonds, devises, bijoux, objets d'art, métaux précieux, argenterie, vêtements de prix, objets de valeur ou autres objets précieux, objets fragiles, appareils d'optique ou de photo, matériels ou appareils électroniques et/ou de télécommunication, instruments de musique, passeports et pièces d'identité, échantillons, papiers d'affaires, manuscrits ou titres, individualisés ou fongibles. Une valeur excédentaire ne peut être déclarée pour certains objets de prix. Pour renseignements supplémentaires, consulter le transporteur.
- **Enregistrement** :  
L'enregistrement n'est pas garanti au-delà de l'heure limite stipulée sur vos documents de voyage. De plus pour bénéficier du siège numéroté que vous avez pu réserver à l'avance, votre enregistrement doit avoir lieu dans les délais minimum stipulés aux conditions générales de vente du transporteur aérien.

**AVERTISSEMENT**

Transporter des marchandises dangereuses dans les bagages par avion n'est pas légal, les contrevenants peuvent faire l'objet de poursuites et de sanctions pénales.  
Consultez votre compagnie aérienne pour connaître la liste des articles interdits en soute et en cabine.